

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-424-1932 Permissions

n° 73-424-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 mars 1932

Numéro JO

n° 424 du 31/03/1932

Date du numéro

31 mars 1932

TEXTE INTÉGRAL

une permission de deux mois, valable du 1er avril au 31 mai 1952 inclus, dont quinze jours avec solde entière, quinze jours avec demi-solde et un mois sans solde, est accordée au caporal Saïd Aoualeh, matricule 25. et au earde méhariste de 2e classe Farah Issa, matricule 48.